

Séance du 29 novembre 2018

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENTS : GILLES LAGUESSE, DAMIEN MAQUET, ANOUK COLBRANT, JOËLLE MOUTON, ELISA DURY, SÉBASTIEN STRADE, DOMINIQUE GALLEZ, BENOÎT WILTGEN, ROMAIN DEBLANDRE ET MICHEL PICALAUSA.

SÉANCE OUVERTE PAR GILLES LAGUESSE À 19H00

- ✓ La recherche de nouveaux locaux pour le siège social doit tenir compte des employés administratifs ainsi que des actuels et futurs administrateurs => le Brabant wallon est à privilégier. Le budget mensuel est limité à 1.200 € charges comprises.
- ✓ Le bilan des championnats LFBB Elites est très positif sur le plan de l'organisation, de la participation, de la collaboration avec le club de l'Orneau, de l'affluence et du niveau sportif. La participation à ces championnats devient dorénavant obligatoire pour les athlètes haut niveau de la LFBB.
- ✓ Bilan très positif également pour les championnats de Belgique Jeunes à Fléron. Le prochain événement sera les championnats de Belgique Elites qui se dérouleront à Anderlecht, en collaboration avec le club de Bad79, début février 2019.
Afin d'alléger les charges de travail, la LFBB souhaite que ces deux championnats soient organisés en alternance entre les ligues et non plus par une seule ligue une saison sur deux comme c'est le cas actuellement.
- ✓ L'Adeps annonce une réforme de son système de subventionnement à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette réforme vise principalement la simplification des procédures de demandes de subventions. Un texte unique remplacera dorénavant toutes les procédures propres à chaque subvention (PDS, camps sportifs, été jeunesse, été Sport, mon Club mon Ecole, ...).
Seront subventionnées les activités offrant une plus-value par rapport au fonctionnement habituel et aux activités quotidiennes du bénéficiaire (fédération sportive ou club sportif affilié à une fédération reconnue). Exemple d'activité : un stage. Le concept de « plus-value » étant assez large et subjectif, il sera loisible aux clubs d'argumenter leur demande via la nouvelle procédure.
Les activités proposées le seront sur base d'un module (action ponctuelle de promotion et de développement) ou d'un programme sportif (ensemble de modules coordonnés en un programme cohérent en vue de la réalisation d'une politique sportive globale, sur le moyen ou long terme).
Le montant de la subvention dépendra du cadre d'intervention lié aux objectifs de l'activité (animation, promotion, initiation, perfectionnement ou entraînement) et du niveau de qualification des formateurs (du moniteur sportif animateur au moniteur sportif entraîneur).
Le texte définitif devrait être publié à partir de décembre.

- ✓ Afin de garantir de meilleures conditions de travail tout en améliorant l'efficacité des employés, certaines procédures sont à mettre en place :
 - Tenue d'un time sheet pour chaque employé administratif afin d'identifier les tâches chronophages et de pouvoir déterminer très clairement un profil de fonction recherché en cas d'engagement d'un nouvel employé.
 - Mise en place d'une permanence téléphonique de 2 ou 3 heures par jour, annoncée sur le site, avec messagerie vocale invitant les personnes à contacter le secrétariat durant les heures définies.
 - Supprimer les adresses mails des employés sur le site et mise en place d'un formulaire de contact électronique en ligne avec mots clefs et redirection automatique vers des boîtes mails spécifiques (exemple : secrétariat, compétitions, arbitrage, règlements, ...). Ce formulaire de contact pourrait inviter les personnes à prendre connaissance d'une FAQ qui pourrait peut-être déjà les renseigner sans intervention d'un employé.
 - Ne répondre aux mails qu'à certaines heures de la journée (test).
 - Interdire aux employés de travailler et de consulter leurs mails pendant leurs périodes de congés légaux. En outre, chaque employé devra s'assurer qu'aucune urgence ne sera à traiter durant ses congés. Un message automatique d'absence est obligatoire.

- ✓ Sur base des informations portées à sa connaissance, le Conseil d'administration de la LFBB prend la décision de suspendre Monsieur Nathan Lohest pour une durée indéterminée et ce avec effet immédiat. Par mesure de précaution, le Conseil d'administration de la LFBB invite les clubs à ne pas/plus lui autoriser l'accès à leurs infrastructures.

- ✓ Le Trésorier présente les grandes lignes du budget Plan-Programme 2019 rentré à l'Adeps dans le cadre du subventionnement du Top Sport. 2019 sera une année de qualification olympique pour Maxime Moreels et Lianne Tan. Dans cette optique, l'apport sur fonds propres sera augmenté de 40.000 € pour atteindre 160.000 € au total (apport des parents inclus).

- ✓ Analyse du rapport d'activités du chargé de développement. De nombreux clubs ont été visités. Ces clubs apprécient la démarche mais il faut maintenant répondre à leurs attentes via de nouveaux projets à mettre en place. Une réorganisation des tâches en interne semble nécessaire. Le Secrétaire général proposera un nouvel organigramme dans le courant du mois de décembre.

- ✓ Approbation des documents proposés par le Secrétaire général en vue d'une mise en conformité avec le nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD)
 1. Une charte « Vie privée », qui sera publiée sur le site internet pour répondre à l'obligation d'information à l'égard des membres ;
 2. Une convention « Vie privée » destinée aux employés pour leur bonne information en matière de RGPD ;
 3. Une lettre d'engagement de confidentialité destinée aux personnes manipulant des données à caractère personnel.

- ✓ En vue de favoriser le développement des compétences des employés, le Conseil d'administration souhaite que ceux-ci suivent entre 3 et 5 jours de formation par an, en lien direct avec leurs fonctions.

- ✓ Etablissement d'une liste non exhaustive de sujets à développer dans une prochaine newsletter :
 - Le mot du Président
 - Appel à candidature CA + fonction de Président
 - Interview des champions LFBB
 - Promotion des CB Elites
 - Rappel sur les rétributions des clubs coorganisateur d'événement
 - Promotion du CFES

- ✓ Trois nouveaux systèmes de classements ont été présentés aux administrateurs. Des résultats de simulations sont encore attendus avant de se prononcer sur ces différentes propositions. Ces dossiers seront traduits et envoyés à Badminton Vlaanderen dans les plus brefs délais. Un retour de leur part est attendu début janvier 2019.

- ✓ Un repas LFBB est programmé le 18 janvier 2019 avec les employés et les bénévoles de l'association.

- ✓ En raison de l'heure tardive, les autres points à l'ordre du jour n'ont pas été traités et sont reportés au prochain CA.

- ✓ Prochaine séance du CA : ce sera un CA itinérant au Centre de Formation des Espoirs Sportifs (CFES). Il se tiendra le vendredi 4 janvier 2019.

SÉANCE LEVÉE PAR GILLES LAGUESSE À 00H15